

Chiffres-clés essentiels réglementaires 2025

En milliers de CHF

	31.12.25	31.12.24			
Fonds propres pris en compte					
1	Fonds propres de base durs (CET1)	450'758	445'674		
2	Fonds propres de base (T1)	450'758	445'674		
3	Fonds propres totaux	450'758	445'674		
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)					
4	RWA	2'451'338	2'550'787		
	– Risques de crédit	2'307'339	2'358'504		
	– Risques non liés à des contreparties	–	30'416		
	– Risques de marché	1'834	1'080		
	– Risques opérationnels	142'165	160'787		
4a	Exigences minimales de fonds propres	196'107	204'063		
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)					
5	Ratio CET 1	18.4%	17.5%		
6	Ratio de fonds propres de base	18.4%	17.5%		
7	Ratio de fonds propres globaux	18.4%	17.5%		
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)					
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle	2.9%	2.9%		
9	Volant anticyclique selon le standard minimal de Bâle	1.8%	1.6%		
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique internationale ou national	–	–		
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle en qualité CET1	4.7%	4.5%		
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)					
12a	Volant de fonds propres (selon l'annexe 8 OFR)	3.2%	3.2%		
12b	Volant anticycliques (selon les art. 44 et 44a OFR)	1.8%	1.6%		
12c	Ratio-cible en CET1 (selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR)	9.2%	9.0%		
12d	Ratio-cible en T1 (selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR)	10.8%	10.6%		
12e	Ratio-cible global de fonds propres (selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR)	13.0%	12.8%		
	Fonds propres supplémentaires* (art. 45 OFR)	0.8%	0.8%		
	Total des fonds propres requis FINMA	13.8%	13.6%		
Ratio de levier Bâle III					
13	Engagement global	7'063'746	6'916'176		
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6.4%	6.4%		
Ratio de financement (NSFR)					
18	Financement stable disponible	5'398'112	5'170'030		
19	Financement stable exigé	4'991'776	4'673'595		
20	Ratio de financement, NSFR	108%	111%		
Ratio de liquidité (LCR)					
15	Numérateur du LCR (somme des actifs liquides de haute qualité)	1'390'353	1'465'740	1'606'965	1'700'948
16	Dénominateur du LCR (somme nette des sorties de trésorerie)	993'638	1'024'921	1'162'741	946'550
17	Ratio de liquidités, LCR	139.9%	143.0%	138.2%	179.7%
				144.1%	

* La FINMA avait préconisé en 2022 des fonds propres supplémentaires de 0.5% pour Crédit Agricole next bank au titre des risques opérationnels pour la migration informatique, ce supplément a été enlevé en 2023. Reste actif le supplément de 0.8% au titre des risques de crédit de la banque.